



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 7 FÉVRIER 2018

PROCÈS-VERBAL

BULLETIN N° 184
83^{ème} année

TABLE DES MATIÈRES

	Page
INTRODUCTION	3
TABLE DES MATIÈRES.....	2
ORDRE DU JOUR.....	4
AFFAIRES NE DONNANT PAS LIEU À DÉLIBÉRATIONS	6
❑ Compte rendu d'activités du Président et du Bureau	6
❑ Compte rendu de décisions (pour acte)	6
Compte-rendu des décisions prises par le président en vertu de la délégation accordée par délibération du Comité n° C-2016-01-20/03 du 20 janvier 2016, modifiée	6
Compte-rendu des décisions prises par Le Bureau	6
AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS.....	7
❑ Délibérations d'intérêt commun	7
Adoption du procès-verbal du Comité syndical du 6 décembre 2017	7
Tenue du débat d'orientation budgétaire 2018.....	7
Contributions définitives à mettre en recouvrement en 2018.....	22
Remise gracieuse d'une part de la TCCFE en raison d'une procédure de sauvegarde	22
❑ Délibérations relatives à une compétence particulière	23
Fixation du ratio 2018 par commune, sur la base du nombre de points lumineux.....	23
Fixation du MONTANT DES Dépenses d'investissement mutualisable.....	24
Fixation du coefficient de majoration des investissements non mutualisable pour 2018	24
QUESTIONS DIVERSES	24
DÉLIBÉRATIONS.....	25

COMITÉ SYNDICAL GIVORS, MERCREDI 7 FÉVRIER 2018

Le mercredi 7 février 2018 à 18 h 55, le *Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise*, régulièrement convoqué le 31 janvier 2018, s'est réuni en session ordinaire à La Maison du fleuve Rhône à Givors sous la présidence de Monsieur Pierre ABADIE, *Président*.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Brigitte D'ANIELLO ROSA (Givors)

DÉLIBÉRATIONS D'INTÉRÊT COMMUN

Quorum :	54
Nombre de délégués en exercice :	106
Nombre de délégués titulaires présents :	55
Nombre de délégués suppléants présents :	9
Nombre de pouvoirs :	6
Nombre total de délégués ayant voix délibérative :	70

DÉLIBÉRATIONS RELATIVES À UNE COMPÉTENCE PARTICULIÈRE

*Pour l'exercice de cette compétence particulière, seuls les 45 délégués des communes adhérentes prennent part au vote :

Nombre de délégués en exercice :	45
Quorum :	25
Nombre de délégués titulaires présents :	28
Nombre de délégués suppléants présents :	4
Nombre de pouvoirs :	3
Nombre total de délégués ayant voix délibérative :	35

PRÉSENTS :

Titulaires : Pierre ABADIE (Métropole de Lyon) ; Roland CRIMIER (Métropole de Lyon) ; Pierre CURTELIN (Métropole de Lyon) ; Jean-Luc DA PASSANO (Métropole de Lyon) ; Pascal DAVID (Métropole de Lyon) ; Michel DENIS (Métropole de Lyon) ; Gilbert-Luc DEVINAZ (Métropole de Lyon) ; Pierre DIAMANTIDIS (Métropole de Lyon) ; Alain GERMAIN (Métropole de Lyon) ; Brigitte JANNOT (Métropole de Lyon) ; Yves JEANDIN (Métropole de Lyon) ; Jean-Michel LONGUEVAL (Métropole de Lyon) ; Pierre-Alain MILLET (Métropole de Lyon) ; Bernard MORETTON (Métropole de Lyon) ; Sarah PEILLON (Métropole de Lyon) ; Christophe QUINIQU (Métropole de Lyon) ; Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon) ; Gilbert SUCHET (Métropole de Lyon) ; André VAGANAY (Métropole de Lyon) ; Gilles DESFORGES (Brignais) ; Michel NAVISÉ (Chaponost) ; Jean-Philippe CHONÉ (Communay) ; Michel CASTELLANO (Millery) ; Christian LABIE (Bron) ; André BRUYAS (Cailloux-sur-Fontaines) ; Marie-Laure Rué (Charly) ; Jacques CARTIER (Collonges-au-Mt-d'Or) ; Alain LEGRAS (Corbas) ; David THOMMEGAY (Couzon au Mt d'Or) ; François PASTRÉ (Craponne) ; Bruno GRANGE (Dardilly) ; Decio GONCALVES (Feyzin) ; Jean-Marc SEYS (Fontaines-St-Martin) ; Jacques GALLAND (Fontaines-sur-Saône) ; Claude GOURRIER (Francheville) ; Brigitte D'ANIELLO ROSA (Givors) ; Georges BURTIN (Grigny) ; Gérard RONY (Irigny) ; Pierre-Arnaud GOUDET (Lissieu) ; Yves JASSERAND (Marcy l'Etoile) ; Hervé BOCQUET (Meyzieu) ; Julien GUIGUET (Mions) ; Christian AMBARD (Oullins) ; Jocelyne CLAUZIER (Pierre-Bénite) ; François JOLLY (Polemieux-au-Mt-d'Or) ; Michèle MUREAU (Quincieux) ; Philippe DE LA CRUZ (Rillieux-la-Pape) ; Bernard POIZAT (Rochetaillée-sur-Saône) ; Gérard FRAPPIER (St Cyr-au-Mt-d'Or) ; Paul DIDIER (St Germain-au-Mt-d'Or) ; Gilbert PUIPIER (St Romain-au-Mt-d'Or) ; Jean-Paul BOURRÉE (Sathonay-Village) ; Jacques DEBORD (La Tour-de-Salvagny) ; Jean-Maurice GAUTIN (Vénissieux) ; Patrick PEREZ (Vernaison).

Suppléants : Rolland JACQUET (Métropole de Lyon) ; Christophe PINEL (Vourles) ; Nathalie DEPAOLI (Albigny-sur-Saône) ; Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-d'Or) ; Jean-Paul GUILLERMIN (Fleurieu-sur-Saône) ; Florian PAGES (La Mulatière) ; Claude BASSET (St Didier-au-Mt-d'Or) ; Christian ARNOUX (St Genis-Laval) ; Alain BOMBRUN (Solaize).

ABSENT(S) EXCUSE/E(S)

Patrick PETITDIDIER	(St Genis-les-Ollières)	donne pouvoir à	Bernard MORETTON	(Métropole de Lyon)
Alain BAVOZET	(Ste Foy-lès-Lyon)	donne pouvoir à	Christian AMBARD	(Oullins)
Marc RODRIGUEZ	(Neuville-sur-Saône)	donne pouvoir à	Jean-Philippe CHONÉ	(Communay)
Dominique AMADIEU	(Décines)	donne pouvoir à	Sarah PEILLON	(Métropole de Lyon)
Joël PIEGAY	(Métropole de Lyon)	donne pouvoir à	Pierre ABADIE	(Métropole de Lyon)

ARRIVÉE/DÉPART : /

ASSISTENT À LA RÉUNION :

Monsieur CORON, directeur général des services

Madame CHRETIN-ROCHETTE, responsable du service Administration générale


Mesdames MAMAN, THORAL, service Administration générale

Madame FERRET, service Gestion du Patrimoine et CEP

Monsieur HASSEIN, service Éclairage public et Dissimulation coordonnée des réseaux

ORDRE DU JOUR

- 1 Compte-rendu de l'activité du Président ; présentation des décisions prises par délégation.
- 2 Compte-rendu de l'activité du Bureau ; présentation des décisions prises par délégation.
- 3 **Délibérations**
 - 3.1 Intérêt commun :
 - 3.1.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2017.
 - 3.1.2 Présentation du rapport d'orientation budgétaire et tenue du débat d'orientation budgétaire.
 - 3.1.3 Contributions définitives 2018.
 - 3.1.4 Octroi d'une remise gracieuse dans le cadre d'une procédure de sauvegarde.
 - 3.2 Compétence particulière « Éclairage public » :
 - 3.2.1 Fixation du ratio 2018 par commune, sur la base du nombre de points lumineux.
 - 3.2.2 Fixation du montant des dépenses d'investissement mutualisable pour 2018.
 - 3.2.3 Fixation du coefficient de majoration des investissements non mutualisable pour 2018.
- 4 **Questions diverses.**



(La séance est ouverte sous la présidence de M. ABADIE)

M. ABADIE.- Merci à vous toutes et à vous tous d'être là.

Je vous propose de donner la parole à Mme la Maire. Comme vous le savez, il y a eu un changement de maire à Givors.

Mme CHARNAY (Givors).- Bonsoir à toutes et à tous. Je suis la nouvelle maire de Givors depuis le 25 septembre 2017. J'ai succédé à Martial PASSI que vous connaissez certainement tous.

Je connais quelques maires qui sont présents ici, sans avoir la vision des 59 maires des communes de la Métropole.

En tout cas, je suis heureuse de vous accueillir dans cette belle maison.

Je voulais remercier Pierre ABADIE. Nous étions ensemble hier pour une concertation sur un réaménagement, un beau projet aussi pour notre entrée de ville que vous avez dû emprunter ce soir.

Je suis donc heureuse de vous accueillir ce soir dans cette belle maison, la « Maison du Fleuve Rhône » qui, au départ, était une maison scientifique tournée sur le Rhône. Cette maison scientifique ayant eu des problèmes, nous avons repris en direct la « Maison du Fleuve Rhône » et nous y avons logé nos services municipaux, surtout les services pour la population. Nous avons, là, la Maison des seniors, notre service Jeunesse. Nous accueillons également le pôle métropolitain, notre société d'économie mixte.

Dans cette belle salle, se déroulent beaucoup de conférences, notamment dans le cadre de l'Université populaire.

C'est dommage, mais vous n'avez peut-être pas pu voir le parc autour de cette belle maison.

Nous avons fait une nouvelle construction pour accueillir un peu plus de monde qu'ici, dans cette salle de conférence. La capacité est de 300 personnes, pour donner un peu d'air à la Maison des seniors et aux services de l'Université populaire.

Givors est une ville de 20 000 habitants, que vous connaissez tous, parce que vous traversez certainement Givors, avec beaucoup de peine d'ailleurs. Nous sommes traversés par la A47 avec un seul pont pour Givors. C'est vrai que nous sommes beaucoup encombrés et beaucoup sollicités dans notre ville de Givors.

Notre entrée dans le SIGERly est récente. Elle date du 1^{er} janvier 2017. Apparemment, tout se passe bien, si j'entends ce que m'en disent Brigitte D'ANIELLO ROSA et Henri BAZIN qui représentent la mairie de Givors.

Il y a également Brigitte JANNOT, qui est de Givors, mais qui, ce soir, représente la Métropole.

Je ne serai pas plus longue, parce que je pense que vous avez beaucoup de travaux. Je vous souhaiterai bon courage pour vos travaux. Je ne resterai peut-être pas toute la soirée. Mais c'est avec plaisir que nous vous accueillerons à nouveau à Givors, quand vous aurez fait le tour de toutes vos communes.

M. ABADIE.- Merci.

(Applaudissements)

Avant de commencer ce Comité, je voulais évoquer, mais vous avez dû l'apprendre, la disparition de notre collègue Arthur ROCHE, maire de Genay, qui est décédé brutalement d'une crise cardiaque. Il avait 68 ans. Il faisait partie du groupe Synergies-Avenir, de mon groupe. C'est avec beaucoup d'émotion que nous avons appris la nouvelle. Nous nous étions vus la semaine dernière, tout allait bien. Il s'était même inscrit pour notre réunion de travail la semaine prochaine. Malheureusement, il a eu cet accident cardiaque.

Je vous propose d'observer une minute de silence en sa mémoire.

Ses obsèques auront lieu samedi.

(Une minute de silence est observée.)

M. ABADIE.- Je vous remercie. Nous avons le quorum.

M. ABADIE.- *(Lecture de la liste des absents, absents excusés et des pouvoirs)*

Je vous rappelle que vous devez, en cas de départ, l'indiquer avant de partir ; également, si vous demandez la parole, vous devez vous présenter, dire la commune que vous représentez.

• Désignation du secrétaire de séance

Brigitte D'ANIELLO ROSA est désignée comme secrétaire de séance.

AFFAIRES NE DONNANT PAS LIEU À DÉLIBÉRATIONS

☐ Compte rendu d'activités du Président et du Bureau

Lecture du compte rendu de l'activité de votre président.

Le Bureau s'est réuni le 12 décembre 2017, les 9 et 23 janvier, et le 6 février 2018

- 12 décembre 2017 : Conseil d'administration ALEC
- 14 décembre 2017 : Intervention salon Lighting days
- 8 janvier 2018 : Réunion à la métropole avec G. Claisse et R. Crimier sur le contrat de concession Enedis
- 10 janvier 2018 : Bureau ALEC
- 16 janvier 2018 : Réunion à Paris avec GRDF sur les coûts de maintenance
- 30 janvier 2018 : Bureau ALEC
- 30 janvier 2018 : Vœux au personnel
- 5 février 2018 : Réunion USéRAA (représenté par Y. Coron)

☐ Compte rendu de décisions (pour acte)

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N° C-2016-01-20/03 DU 20 JANVIER 2016, MODIFIÉE

Confer page 25.

M. ABADIE.- Je dois vous en faire lecture. Il y a un certain nombre de délibérations, je vais essayer d'être assez rapide.

(Lecture des décisions prises par le Président)

S'agissant des avenants fixant les forfaits définitifs des maîtres d'œuvre, si les montants en pourcentage peuvent être importants, ils s'appliquent sur des montants souvent faibles.

Je vous demande de prendre acte de ces différentes décisions.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU

Confer page 28.

M. ABADIE.- *(Lecture des décisions prises par le Bureau)*

Dans le cadre du raccordement de la résidence « Les Marronniers », vous avez différentes délibérations du Bureau allant dans le même sens, parce qu'en traversant la route, nous passons par des propriétés privées, des propriétés communales, de la Métropole, etc. D'où cette succession de conventions de servitudes de passage. Pour le même dossier, vous avez cinq conventions de servitudes de passage.

Au départ, nous n'avions pas prévu de passer sur ces terrains. Nous avons fait un grand détour pour éviter de passer là. Mais comme nous sommes parvenus, au cours de la négociation, à avoir un accord à l'amiable de l'ensemble des propriétaires et que cela nous permettait de faire des économies en termes de travaux, nous avons accepté de faire ces conventions de servitudes de passage.

Je vous demande de prendre acte de ces décisions.

(Départ de Mme CHARNAY, maire de Givors)



AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS

❑ Délibérations d'intérêt commun

Délibération n°C-2018-02-07/01

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 6 DÉCEMBRE 2017

Confer page 29.

M. ABADIE.- Je vous propose d'adopter le procès-verbal du dernier Comité qui s'est tenu le 6 décembre 2017. Ce procès-verbal a été adressé aux différents délégués.

Aucune observation n'avait été formulée.

Avez-vous des observations dans la salle ? *(Non)*

Je vous propose de l'adopter.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Le procès-verbal n° 182 de la séance du 6 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Délibération n°C-2018-02-07/02

TENUE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

Confer page 30.

M. ABADIE.- Je passe les articles du Code général, les arrêtés et autres textes qui disent que nous devons avoir un rapport d'orientation budgétaire qui doit être annexé à la présente délibération.

En application de la loi NOTRe, les syndicats mixtes ouverts doivent élaborer un rapport d'orientation budgétaire, à l'appui du débat d'orientation budgétaire, sachant que ce rapport doit être voté.

Avant, nous avons des débats d'orientation budgétaire sans vote. Là, nous avons un rapport qui devra être voté comme nous l'avions d'ailleurs déjà fait l'année dernière.

(Lecture des dispositions relatives au rapport d'orientations budgétaires et à la tenue du débat d'orientation budgétaire).

Je vous demande de prendre acte de la tenue de ce débat que nous allons avoir.

Nous allons vous présenter, dans le cadre du rapport, le budget principal et les budgets annexes.

Je rappelle que nous avons plusieurs budgets annexes, dont deux budgets annexes sur les réseaux de chaleur, celui de Sathonay-Camp et celui de la Tour de Salvagny ; également, un budget annexe sur les installations photovoltaïques

❖ **Partie 1 - Contexte**

1/ Budget principal

(Lecture)

1. Section de fonctionnement
2. Section d'investissement

« Le budget principal se doit d'être voté en équilibre en dépenses et en recettes pour les deux sections »

2/ Budgets annexes

(Lecture)

« Comme pour le budget principal, les budgets annexes se doivent d'être votés en équilibre en dépenses et en recettes pour les deux sections »

(Lecture)

Vous pouvez voir, à travers les données consolidées, que les budgets annexes représentent un faible volume par rapport au budget principal. Pour le fonctionnement, c'est, en dépenses, 5,41 %, en recettes, 3,44 % ; pour les investissements, en dépenses, 3,62 %, en recettes, 6,62 %.

❖ **Partie 2 – Perspectives du budget principal**

➤ Le fonctionnement

(Lecture)

La TCCFE, la Taxe sur la consommation finale d'électricité part communale, représente 35 % des recettes de fonctionnement. Je rappelle que cette recette est plutôt fictive, puisque nous reversons 99 % de cette recette aux communes.

J'insisterai par rapport aux dix nouvelles communes, parce que ce n'était pas le cas quand elles étaient au SYDER. Le SYDER gardait cette taxe et la répercutait d'une façon ou d'une autre, soit par des subventions, soit à travers l'éclairage public et autres.

À cet égard, une commune nous a posé la question de savoir pourquoi elle payait un peu plus pour l'éclairage public. Nous avons fait le calcul, entre ce qu'elle perçoit à travers cette taxe et ce qu'elle paie, elle est gagnante.

Nous aurons l'occasion de l'expliquer aux cinq communes concernées.

Nous reversons donc 99 % de cette taxe. Le 1 % que nous gardons correspond aux frais de gestion pour le contrôle de cette taxe. Et ce contrôle est important, puisque vous avez pu avoir que certains opérateurs ne versaient pas ces sommes-là.

Vous avez notamment un opérateur qui a été défaillant. C'était à celui qui proposerait les meilleures conditions en termes de tarifs. Mais cette personne a fait faillite. Il n'y aura sans doute pas de taxe sur l'électricité à nous être versée, ou une partie seulement. En tout cas, il est en liquidation judiciaire.

En raison du mécanisme de collecte/reversement, nous analyserons le budget hors cette taxe pour en neutraliser les effets financiers.

(Lecture)

1. Principales dépenses de fonctionnement (hors TCCFE)

(Lecture)

1.1. Dépenses de fonctionnement de la compétence « Éclairage public »

(Lecture)

Un audit sera fait sur les trois nouvelles communes. Dans la mesure où nous venons de prendre la compétence sur ces trois communes, il est logique que nous fassions un diagnostic. Je rappelle qu'à une époque, alors qu'une commune nous avait transféré l'éclairage public, nous n'avions pas fait d'audit. Nous nous sommes rendu compte ensuite qu'il y avait des écarts importants, jusqu'à 25 %, entre ce qui nous avait été remis par la commune et la réalité.

(Lecture)

Sur la mise en œuvre du géo-référencement, nous avons une obligation, dont nous avons retardé l'exécution, mais que nous commençons maintenant à réaliser.

Pour vous donner un ordre d'idées de l'évolution des différents éléments que je viens d'aborder, nous vous avons mis un tableau.

Vous avez les variations entre 2013 et 2018. Il n'y avait pas, au départ, la cartographie et le géo-référencement. C'est pourquoi vous n'aviez aucune dépense qui y était consacrée. Mais nous allons maintenant y consacrer un certain volume de nos dépenses.

Nous avons, en 2013, 2 996 K€ ; en 2014, 3 643 K€ ; en 2015, 4 250 K€ ; en 2016, 3 774 K€, soit une baisse de 11 % liée aux économies d'énergie ; en 2017, 5 699 K€, soit une progression importante de 51 % due aux huit communes sur dix qui sont arrivées et qui nous ont confié l'éclairage public. Je rappelle que ce sont quand même des communes importantes du SYDER qui sont venues au SIGERLy.

Pour cette année, nous prévoyons une progression de 32 %. Ce sont les 3 communes dont je vous ai parlé tout à l'heure, Décines, Ternay et Chaponost.

Ces évolutions vous sont retracées sous la forme d'un graphique.

Si vous voulez intervenir, vous levez la main, je vous donne la parole.

1.2. Masse salariale

(Lecture)

Le Syndicat est toujours en progression. Nous avons cette chance-là d'avoir un syndicat très actif. Nous avons évolué très fortement dans les années précédentes avec un volume de masse salariale qui augmentait, mais qui augmentait, parce que le volume de travail croissait et que nous avons pris de nouvelles compétences.

Certains élus s'étaient toutefois émus de cette évolution importante. Il nous avait été demandé d'essayer de maîtriser cette masse salariale.

C'est ce que nous avons fait. Nous sommes même aujourd'hui plutôt en sous-effectif. D'ailleurs, nous allons vous proposer de recruter.

Il y a l'arrivée des dix communes, les nouvelles compétences sur l'éclairage public, les CEP.

(Lecture)

Le recrutement prévu est de 5 agents en 2018 pour faire face à la hausse importante de la charge de travail.

Le sous-effectif actuel explique que nous avons pris du retard dans certains domaines, dans le traitement de problématiques.

Le recrutement vise à faire face notamment à l'augmentation de l'activité du Syndicat sur la compétence EP avec onze communes en plus et une augmentation de 50% des points lumineux.

La volonté est aussi, à travers ce recrutement, de parfaire le suivi sur les concessions.

Sur les concessions, nous allons entrer dans une phase active. Notre contrat de concession gaz arrive à échéance en 2019. Je rappelle que, ayant récupéré les communes du SYDER, nous avons sept contrats de gaz à gérer : pour 7 communes, celui du SYDER et le nôtre. Cela va nous faire neuf contrats à gérer pour 2019.

Pour ce qui est de notre contrat de concession électrique, notre contrat va jusqu'en 2031. Nous n'avons pas de souci particulier, mais il y a les dix communes qui sont rentrées, qu'il faut gérer et qui arrivent tous à échéance en même temps, au mois de mars de cette année.

Je rappelle que c'est la Métropole qui est compétente dans ce domaine. Nous travaillons donc actuellement avec la Métropole pour l'élaboration d'un nouveau cahier des charges.

C'est très compliqué, puisqu'en face, il n'y a qu'un interlocuteur, ENEDIS pour l'électricité, GrDF pour le gaz, et qu'il est toujours difficile de dialoguer dans ce contexte.

Il a fallu plus de deux ans pour élaborer le nouveau cahier des charges, qui a été validé, je crois, par France urbaine et la FNCCR.

Nous allons travailler sur la base de ce contrat.

La Métropole vient de délibérer en demandant une prolongation du contrat sur vingt mois, de façon à nous laisser le temps de dialoguer avec notre interlocuteur.

Nous allons faire la même chose, puisque nous suivons pour les dix communes que nous mentionnions.

Et nous avons indiqué que, si cela faisait avancer les choses, nous étions prêts éventuellement à revoir notre contrat qui va jusqu'en 2031 pour avoir un seul contrat unique, ce qui serait plus clair.

J'ai dit qu'éventuellement le SIGERly serait prêt à négocier un nouveau contrat, un contrat unique qui comprendrait l'ensemble de nos communes, y compris la Ville de Lyon. Nous aurions alors quelque chose de cohérent. Il n'y aurait pas de contrat spécifique Ville de Lyon.

En tout état de cause, un travail est fait actuellement sur le sujet. Nous allons avancer, mais nous avons besoin aussi de compétences sur le sujet.

À travers le recrutement, il s'agit aussi de faire face au développement des missions de conseil en énergie partagé.

Jean-Philippe CHONÉ avait fait une Commission qui a travaillé sur ce point. Nous avons présenté les nouvelles conditions pour application dans un an.

Je rappelle qu'à l'époque, ces CEP étaient gratuits. Mais avec l'arrivée des nouvelles communes, les demandes très fortes des communes, nous sommes obligés de revoir l'ensemble des modalités de fonctionnement de ces CEP, même si nous avons encore des aides de l'ADEME.

Ce sera gratuit pour ce qui est de la base. Mais pour toutes les communes qui voudront des prestations supplémentaires, il y aura une tarification. Nous n'allons pas continuer à assurer ces missions gratuitement, parce que les demandes sont importantes.

Mais nous aurons l'occasion d'en reparler. Vous pourrez l'aborder en questions diverses. Jean-Philippe CHONÉ est là pour vous répondre.

En outre, il y a, au titre de l'augmentation de la charge de travail, avec l'informatique, tout un travail de dématérialisation qui s'impose. Nous avons beaucoup de travail, au sein de notre groupement informatique, sur l'e-administration, la dématérialisation, l'open data, la gestion électronique des données collectées. Le service informatique du Syndicat aura besoin d'être renforcé. Nous avons aujourd'hui deux apprentis qui travaillent dans le service. Mais ce ne sont que des apprentis.

Nous proposerons, lors du vote du budget 2018, le recrutement de 4 agents de niveau B et d'un agent de niveau C+ pour répondre à ces enjeux forts et ne pas abaisser la qualité du travail effectué pour le compte des adhérents et des communes.

(Lecture)

1.3. Répartition des principales charges de fonctionnement

(Lecture)

Après deux années de faible activité dans le domaine des travaux, il y a une reprise en 2018 et surtout en 2019 avec une augmentation très forte des montants de travaux.

Pour les communes concernées par la Métropole, c'est la phase de la PPI. Toutes les réalisations de la première phase de la PPI sont sur le point d'être effectuées. Et il y a la mise en route de la deuxième phase de la PPI pour les communes qui avaient des contrats autres.

Et c'est valable aussi pour les autres communes, puisqu'elles ont également enclenché leurs travaux de façon qu'ils soient réalisés avant la fin du mandat.

Nous avons donc une progression très forte de ces travaux.

Nous avons d'ailleurs eu, sur le deuxième semestre 2017, beaucoup de travaux avec des travaux qui ont été décalés d'un semestre. Le montant prévu de travaux était plus faible.

(Lecture)

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » recouvre notamment les indemnités des élus.

Au titre de 2016, il y a une forte baisse de ces indemnités, puisque nous avons changé de statut et que les élus n'étaient plus indemnisés. Nous sommes, ensuite, passés en statut de syndicat mixte ouvert où, de nouveau, les élus sont indemnisés, mais plus faiblement. Pour 2017, c'est la moitié du montant de 2015.

Nous allons certainement, au prochain Comité, réélire deux nouveaux vice-présidents.

Gilbert-Luc DEVINAZ, qui était vice-président, de par sa fonction de sénateur, ne peut plus être dans l'exécutif.

Nous aurons donc deux élections.

Je vous rappelle le principe : une liste sera présentée, elle sera validée par la Métropole et nous vous la présenterons au prochain Comité.

Nous n'avons pas le nom des nouveaux vice-présidents, nous ne pouvions donc pas vous la présenter aujourd'hui.

Sur le retrait des communes du SYDER, nous arrivons à zéro, 2017 étant la dernière année pour l'ensemble des communes du SIGERly. En revanche, nous retrouverons une dette SYDER pour les dix autres communes, puisque nous allons prendre en charge leur contribution sur quinze ans. Nous aurons, donc, de nouveau, pendant quinze ans, une dette SYDER, mais qui portera que sur ces dix communes.

(Lecture)

Sur l'achat de matériel réseau câblé, la progression est importante en 2018 par rapport à 2017 (745 K€ versus 277 K€). Mais il y avait eu un fléchissement des travaux en 2017.

La progression très forte en matière d'éclairage public, 56 %, ce sont les onze communes qui arrivent.

(Lecture)

2. Principales recettes de fonctionnement

Je rappelle que nous ne touchons aucune dotation de l'État, aucune somme de la Métropole. Je le dis, parce qu'on reproche souvent aux syndicats d'être dépendants de la collectivité. Là, nous ne coûtons rien à la Métropole et j'espère que nous ne coûterons rien pendant de nombreuses années.

(Lecture)

2.1. Structuration des contributions

(Lecture)

Le montant des contributions est stable en 2018. Nous connaissons un phénomène de plateau avec des communes qui ont moins consommé.

Cette contribution peut être fiscalisée, en totalité ou partiellement, ou peut être prise sur le budget des communes. C'est un choix des communes qui ont un délai de 40 jours après le vote des contributions pour décider. Le principe, c'est la fiscalisation. Si les communes ne délibèrent pas dans un autre sens, c'est la fiscalisation qui s'applique. Si elles font un autre choix, elles doivent délibérer et en informer les services fiscaux et le SIGERly.

(Lecture)

Concernant les différentes parts, il y a la part SYDER ; l'éclairage public ; la dissimulation coordonnée des réseaux.

Je rappelle que, dans la plus grande transparence, un travail a été fait sur les emprunts, sur le coût des travaux d'éclairage public.

Dans le même ordre d'idées, une Commission va se mettre en place pour travailler sur les enfouissements de réseaux et la coordination.

Chaque fois que nous pouvons améliorer, nous améliorons. C'est le cas pour l'éclairage public, puisque nous passons d'un taux de coefficient de majoration des travaux d'éclairage public de 22 % à 18,10 %, après avoir déjà baissé de 27 à 22.

Pour la dissimulation coordonnée des réseaux, il n'y a pas de changement pour l'instant au niveau de la méthode de calcul basée sur l'application d'un ratio de 47 €/m² de tranchée.

Nous allons avoir, au cours de cette année, une Commission de réflexion bâtie sur le même principe que la Commission sur l'EP. Si des volontaires sont intéressés, n'hésitez pas à vous présenter. Nous prendrons vos noms pour travailler ensemble. Ce sont cinq à six séances de travail. Si vous voulez participer, c'est avec plaisir que nous prendrons vos noms.

En résumé, en matière de contributions, c'est, en 2014, une progression de 8,68 % ; en 2015, de 5,83 % ; en 2016, de 1,41 % ; en 2017, de 25 % ; en 2018, d'un peu moins, 3,79 %. 2017 avait intégré les dix communes. Là, c'est simplement l'éclairage public correspondant aux trois communes supplémentaires.

Vous avez un petit camembert qui vous donne la répartition avec 45 % pour la dissimulation coordonnée des réseaux ; 36 % pour l'éclairage public ; 19 % pour la dette SYDER.

2.2. Redevances issues des concessions gaz et électricité

Après les contributions, les redevances (R1 gaz et électricité, R2 et article 8) constituent une source importante de financement pour le Syndicat.

Les R1 gaz et électricité restent stables.

La R2, générée en grande partie par les travaux d'investissement sur le réseau électrique, est en baisse de 4,99 %. Ce ne sera pas le cas dans deux ans, eu égard au montant de travaux que nous aurons.

L'article 8 est similaire à 2017.

(Lecture)

Sur la R2, ENEDIS a opté pour le principe de lisser la R2 pour ne pas avoir des écarts brutaux.

2.3. Structure générale des principales recettes de fonctionnement

(Lecture)

Nous nous sommes basés sur les CA. Pour les contributions, pour 2018, nous aurons 23 866 K€, soit une progression de 3,79 % ; pour les redevances de concessions, 4 104 K€, soit une légère baisse de 3 % ; pour le remboursement des opérateurs câblés, 369 K€, soit une hausse importante de 179,71 %.

3. **Taxe communale de la consommation finale d'électricité, TCCFE**

Elle représente, pour 2018, une dépense de 15 295 500 €. Elle progresse.

Nous recevons 15 450 K€, nous vous reversons quelque 15 300 K€. Il reste 154 500 € pour la gestion de l'ensemble.

➤ L'INVESTISSEMENT

(Lecture)

Nous n'avons pas recours aux autorisations de programmes et crédits de paiement comme la Métropole. C'est lié au fonctionnement du Syndicat. Nous fonctionnons sur des délais très courts.

(Lecture)

1. **Principales dépenses d'investissement**

(Lecture)

1.1. Travaux de réseaux

(Lecture)

Il y a un doublement du nombre de chantiers. Les services avaient même mis des chiffres plus élevés. J'ai préféré être plus prudent. Nous allons retrouver ce que nous avons dans les années 2009 à 2013 où nous avons entre 60 à 80 chantiers par an.

(Lecture)

Les travaux du SIGERly devraient logiquement augmenter jusqu'en 2020, sous réserve, avons-nous précisé, des futures capacités financières des communes membres qui souhaitent, bien sûr, maîtriser leur taux d'effort en matière de fiscalité.

À cet égard, je rappelle que nous avons des outils pour vous aider à faire ces projections, prospections.

(Lecture)

La programmation des travaux est importante du fait de l'arrivée des nouvelles communes, d'une part, parce que ce sont de grosses communes, d'autre part, parce que le SYDER ne souhaitait pas, lors de l'année du transfert, faire des travaux pour éviter un « tuilage » compliqué. La majorité des communes a donc attendu. Il a fallu, ensuite, rattraper l'année antérieure et faire face aux travaux de l'année en cours. Je sais que cela n'a pas été évident pour certains, mais nous y sommes arrivés.

Les travaux sur les dix communes n'ont pas démarré aussi rapidement que prévu, mais il a fallu s'organiser et il a fallu aussi que les communes comprennent notre mode de fonctionnement.

Nous aurons l'occasion d'en reparler. Nous avons fait un premier tour très rapidement auprès de ces communes. Nous allons en faire un de nouveau pour que les communes comprennent mieux la façon de fonctionner du Syndicat.

Je l'ai évoqué précédemment. C'est la commune qui, sur les travaux en matière d'éclairage public, s'étonnait de payer plus. Mais c'est parce qu'elle ne touchait pas précédemment la taxe sur l'électricité qui servait, en partie, à payer ses travaux en matière d'éclairage public. Nous, nous vous faisons payer vos travaux d'éclairage public, mais, en contrepartie, vous touchez l'ensemble de la taxe.

Quand elles feront le calcul, ces communes verront qu'elles sont gagnantes.

Nous reviendrons donc vers vous pour vous l'expliquer.

À cet égard, comme il va y avoir une Commission sur la dissimulation coordonnée des réseaux, il serait intéressant que des élus des nouvelles communes s'intègrent dans cette Commission pour bien comprendre les mécanismes.

(Lecture)

Sur l'évolution des dépenses de travaux, nous avons, pour l'éclairage public, une prévision, pour 2018, de 3 286 K€ contre 2 680 K€ en 2017 et 1,7 M€ en 2016 ; pour la dissimulation des réseaux, une prévision, pour 2018, de 17 758 K€ contre 7,5 M€ en 2017, 8 M€ en 2016, 13 M€ en 2015.

Je vous l'ai signalé tout à l'heure, sur les 17 M€, il y en a un petit bout de 2017.

1.2. Focus sur la dette SYDER 2017-2031

(Lecture)

Les principales dépenses, en prévision, pour 2018, sont les suivantes : pour l'éclairage public, 3 286 K€ ; dissimulation des réseaux, 17 758 K€ ; dette SYDER, 11 391 K€.

2. Principales recettes d'investissement

(Lecture)

Le Syndicat n'amortit pas ses travaux d'investissement. Il y a un travail qui est fait, parce qu'on nous a demandé, si j'ai bonne mémoire, d'amortir notre matériel d'éclairage public.

Pour l'instant, rien n'est fait. Mais il se pourrait qu'on nous demande d'amortir ces travaux.

Les principales recettes sont : le virement de la section de fonctionnement, le FCTVA, les fonds de concours et le recours à l'emprunt.

Sur les fonds de concours, nous avons reçu une note qui dit qu'on veut revoir les fonds de concours sur l'ensemble des syndicats de la France.

La loi nous le permet. Une réflexion est en cours. Nous n'avons pas la même interprétation que les services fiscaux. Pour l'instant, ils sont là et ils seront toujours là en 2018.

Nous travaillons avec la FNCCR pour faire que cela perdure. Il y aura le même problème à la Métropole.

Nous allons solliciter notre sénateur, Gilbert-Luc, pour avancer sur le sujet. C'est quelque chose que nous venons de découvrir.

M. DEVINAZ.- Il n'y a pas de problème.

M. ABADIE.- Chaque année, nous avons notre lot de modifications. Je ne vous apprends rien.

(Lecture)

La structuration des recettes prévisionnelles - et je dis bien « les recettes prévisionnelles »- est la suivante : 14,5 M€ en virement de la section de fonctionnement ; 1 005 K€ en FCTVA ; 1 327 K€ en TVA ENEDIS ; un montant à déterminer en emprunts

Chaque année, nous empruntons une somme importante. En 2013, c'était 13 M€. Le vote de l'emprunt ne signifie pas que nous allons en emprunter la totalité. Nous empruntons en fonction des besoins.

Pour 2015, nous avons emprunté 6 M€ ; pour 2016, 3,5 M€, alors que nous avons voté plus ; pour 2017, 9 M€. Nous estimons, à aujourd'hui, en fonction de l'affectation des résultats que nous aurons, que nous aurons 8,6 M€ d'emprunts.

3. Structure de la dette

(Lecture)

La méthode de calcul de la contribution relative à l'EP fait appel au taux moyen pondéré des emprunts. Il s'établit pour 2018 à 2,94 %. Je rappelle qu'il était de près de 5 %. Chaque année, nous améliorons ce taux. Toutefois, il se peut, si les taux bancaires grimpaient, que nous ayons un jour l'effet inverse.

Je rappelle le principe que nous avons adopté ici, à savoir une transparence complète de façon que vous voyiez bien ces évolutions dans le temps.

(Lecture)

Le budget primitif sera adopté le 28 mars 2018. Il devrait s'équilibrer, en fonctionnement, autour de 44 M€ et, en investissement, autour de 37,3 M€.

J'en ai terminé pour le budget principal.

Souhaitez-vous poser des questions sur cette partie ?

M. BOCQUET (Mezzieu).- Je reviens sur les emprunts à taux variable basés sur l'Euribor. Je voulais savoir s'ils étaient capés ou non ?

M. ABADIE.- Ce n'est pas mon domaine.

Mme CHRETIN-ROCHETTE.- Je n'en ai aucune idée.

M. ABADIE.- Nous allons vous répondre. Et si nous n'avons pas la réponse maintenant, nous vous la donnerons après.

M. FRAPPIER (Saint-Cyr-au-Mont-d'Or).- Nous sommes en débat d'orientation budgétaire, nous nous posons donc des questions sur les choix qui sont faits.

Il y a des choix qui sont quasiment automatiques. Il y a les travaux que vont faire les communes et qu'il faudra bien financer. Là, le choix est relativement limité.

Il y a toutefois un sujet qui interpelle, c'est celui du recrutement de cinq personnes, soit une augmentation de 16 % d'une année sur l'autre. Tu l'as justifié par l'arrivée des nouvelles communes, de nouvelles obligations.

Cela me paraît indispensable. Mais c'est un vrai choix. On pourrait très bien dire qu'on n'embauche pas.

Personnellement, je suis tout à fait favorable à cette démarche. Mais je voudrais savoir si l'augmentation de cinq personnes, quatre personnes en catégorie B et une en catégorie C+, répondra aux besoins, notamment d'EP au niveau des communes. Je crois que nos chargés d'affaires courent beaucoup actuellement et qu'ils ont beaucoup de mal à gérer les affaires.

Vous me connaissez. Ce n'est pas moi qui vais pousser à la dépense.

M. ABADIE.- Je n'ai pas donné de nom tout à l'heure, mais si tu me le permets, Gérard FRAPPIER était l'un des premiers à nous avoir sensibilisés sur l'évolution de la masse salariale.

M. FRAPPIER (Saint-Cyr-au-Mont-d'Or).- Tout à fait.

Je l'assume totalement. Je suis pour la rigueur budgétaire et pour ne pas exagérer.

M. ABADIE.- Tu me connais. Je suis également très vigilant en la matière.

M. FRAPPIER (Saint-Cyr-au-Mont-d'Or).- Mais je me demande si ce n'est pas là qu'il faut porter les efforts aujourd'hui, sur le nombre et la compétence des agents. Pour ce qui est du nombre des agents, je crois qu'il y en a quelques-uns qui ont beaucoup de mal à assumer toutes leurs tâches. Je ne fais que poser la question. Et comme nous sommes dans le débat, je pense que c'est vraiment l'occasion d'en parler. J'aimerais bien avoir l'avis de mes collègues.

M. ABADIE.- Je vais te répondre, mais, d'abord, j'en profiterai pour remercier le personnel, parce que cela fait deux ans qu'on lui demande beaucoup d'efforts.

Je rappelle que nous ne savions pas où nous allions avec la Métropole. Nous avions dit qu'il fallait être prudent. Nous avions une baisse des volumes d'affaires, puisque nous nous étions même interrogés sur ce qui pourrait se passer si nous n'avions plus de travaux. Cela avait même fait l'objet d'un séminaire spécifique. Nous vous l'avions présenté avec la projection sur les contributions, etc. Nous avons regardé comment pouvait se comporter le Syndicat.

Nous avons alors été très prudents, peut-être même trop. Ta commune a été impactée, comme d'autres communes. Mais le personnel a fait avec les moyens qu'il avait. Il nous a alertés sur cet état de fait. J'avais dit qu'avec l'arrivée des dix communes du SYDER, nous le regarderions.

Dix communes au SYDER sur 234, c'est peu de communes, mais c'est 25 % de la population, 25 % du volume de travail de l'ancien SYDER. C'est donc quelque chose d'important.

Ils sont arrivés en 2017 avec tout ce que j'ai expliqué tout à l'heure, c'est-à-dire un volume de travail de deux ans à faire en un an.

C'est vrai qu'un certain effort a été porté pour les aider, ce qui a conduit à en délaissier d'autres, je l'avoue.

C'est pourquoi, quand mes services m'ont demandé s'ils seraient autorisés, cette année, à avoir plus de personnel, je leur ai répondu positivement en leur précisant que seraient ciblés les postes dont on aurait besoin et qu'il serait fait a minima. Et j'insiste, c'est a minima. Et nous le faisons pour ramener une qualité de service que le SIGERly doit continuer à avoir.

Le but recherché n'est pas d'avoir plus, mais d'apporter à nos communes la satisfaction qu'elles ont eue jusqu'à aujourd'hui, avec, certes, de temps en temps, des hauts et des bas. Mais tu connais bien cela. Tu fais partie des élus qui sont consciencieux, qui sont sur le terrain, qui vérifient. D'ailleurs, nous pouvons parfois nous appuyer sur eux. Ils nous rendent service.

J'espère avoir répondu à ta question.

Avez-vous d'autres questions ?

Pierre-Alain MILLET, quelqu'un qui travaille aussi beaucoup dans sa commune ?

M. MILLET (Vénissieux).- Je ne sais pas si je travaille à la commune ou à la Métropole, en fait.

Sur les emplois, tu as donné les arguments qui justifient le recrutement.

Je suis, pour ma part, assez sensible à la capacité d'accompagner les communes sur le conseil en énergie partagé, parce que le besoin est énorme. On va rediscuter des conditions de mise en œuvre de cette compétence. Mais

je pense que c'est un enjeu. En effet, si on n'est pas capable de répondre, les communes vont chercher comment faire. Il y a, là, un vrai enjeu.

Hier, nous faisons une petite opération médiatique avec EDF sur la médiathèque de Vénissieux. Et nous avons pu voir comment, avec quelques milliers d'euros de dépenses d'équipement pour instrumenter les systèmes qui consomment de l'électricité, on arrive à 30 000 € de gain par an sur la facture d'électricité de l'équipement. C'est une baisse de 40 % de la consommation avec, par ailleurs, un confort d'usage amélioré pour les agents.

C'est le genre d'opération qui comporte des enjeux. Et la capacité du SIGERly à accompagner, à répondre repose sur les compétences des personnes et leur disponibilité.

Ma question portait sur un autre sujet, à savoir, en termes d'orientations, sur l'évolution forte du périmètre qui entraîne des augmentations parfois si importantes qu'on ne sait plus trop quoi en dire en termes d'orientations budgétaires.

Par exemple, sur les achats d'énergie, il serait intéressant d'avoir une présentation qui sépare l'évolution du périmètre et l'évolution à structure constante.

Et mon sujet, c'est l'impact de l'évolution des tarifs de l'énergie sur notre budget d'achat d'énergie. Il y a l'évolution des tarifs, l'évolution du périmètre et notre propre efficacité. Si on peut arriver à mieux distinguer ces éléments, cela aiderait au débat budgétaire.

M. ABADIE.- Tu as raison.

Je l'ai rappelé tout à l'heure, nous sommes un Syndicat en grande mutation. Mais par rapport à l'augmentation du périmètre, je pense que cela va se stabiliser. Mon seul souhait, c'est que la Ville de Lyon rentre au SIGERly, de façon à avoir une égalité de traitement de l'ensemble des communes. Mais, après, cela va se stabiliser.

Mais tu as raison, il faut qu'il y ait un travail plus fin. Là, nous sommes allés à l'essentiel, nous n'avons pas pu aller sur des analyses plus fines, que tu souhaites et qui sont importantes, parce que c'est vrai que cela nous donne un regard différent, notamment en termes d'achat d'énergie.

Je rappelle que nous avons fait les groupements de commandes. Nous avons commencé par le gaz, puis, l'électricité. Là, nous avons fait le gaz et l'électricité. Et chaque fois que nous renouvelons nos contrats, puisqu'ils sont sur deux ans, nous avons une augmentation du nombre d'adhérents. Même le SYDER est rentré avec nous, ainsi que d'autres collectivités, ce qui nous a permis d'avoir des volumes.

Mon souhait - et je profite que Roland CRIMIER soit là, puisque c'est le responsable Énergie de la Métropole - c'est qu'il y ait une mutualisation, un groupement avec la Métropole.

Nous venons de le faire pour un dossier, celui du géo-référencement, avec la Métropole.

Puisque c'est une obligation de la loi, plutôt que chacun le fasse dans son coin, ce qui représente un coût phénoménal, j'avais proposé de mutualiser. J'avais proposé à la Métropole, qui a accepté, de venir. Elle avait vu qu'en faisant seule, cela lui coûtait plus que si elle le faisait avec nous. C'est du gagnant/gagnant.

Je crois qu'il faut poursuivre cette démarche et ne pas chercher à dire : « Nous, nous sommes les meilleurs, etc. ».

Je le rappelle - et Roland le sait très bien -, nous sommes un outil, l'outil de la commune, l'outil de la Métropole. C'est ainsi qu'il faut le voir.

Nos prétentions sur le CEP -et je reviens sur ce que disait Pierre-Alain MILLET-, c'est de répondre, a minima, à la base des attentes des communes. Et nous savons qu'il y a de très fortes demandes. La Métropole sait qu'il y a de très fortes demandes sur la maîtrise de l'énergie, etc.

Nous avons souhaité, au regard de cette forte demande, pouvoir accompagner, a minima. Je vous l'ai dit, un travail a été fait par l'équipe qui a montré que nous ne pourrions pas répondre à tout. Nous allons donc au moins répondre, au titre de l'égalité de traitement, à tout le monde, sur la même base, et gratuitement. Puis, lorsque les communes voudront quelque chose de supplémentaire, il y aura un coût.

Je crois que cela répond un peu à ce que tu as dit.

Nous avons l'aide ponctuelle de l'ADEME. Elle nous permet de financer deux emplois.

Mais en effet, nous essaierons d'aller plus loin dans la précision au niveau des chiffres. Je pense que c'est intéressant.

Avez-vous d'autres questions ? (Non)

❖ **Partie 3 - Budgets annexes**

➤ **Budget annexe du réseau de chaleur urbain de La Tour de Salvagny**

(Lecture du tableau)

- Exploitation

Les dépenses d'exploitation sont, pour 2018, de 92 457 € ; les recettes de 108 584 €, ce qui permettra de faire un virement à la section d'exploitation de 16 126 €.

- Investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 44 689 € et les recettes à 44 689 €.

Le budget de La Tour de Salvagny représente 0,2 % de l'activité globale du Syndicat.

(Lecture)

➤ **Budget annexe du réseau de chaleur urbain de Sathonay-Camp**

(Lecture du tableau)

- Exploitation

Les dépenses d'exploitation sont, pour 2018, de 1 428 175 €, les recettes de 1 428 179 €.

Au titre des recettes, des produits de services, de la vente de chaleur, il y a une progression à 1 370 K€. Je rappelle que le réseau de chaleur de Sathonay-Camp est en phase d'évolution. La ZAC n'est pas terminée. Logiquement, il y aura encore des branchements jusqu'en 2019. Nous allons alimenter Fontaines-sur-Saône.

Il y a un travail fait par la Métropole sur les réseaux de chaleur pour une étude plus globale, notamment avec Rillieux. Nous avons, en effet, une chaleur potentielle très économique. C'est la moins chère du marché.

Il est envisagé d'étendre le réseau de chaleur pour aller jusqu'à Sathonay-Camp et, éventuellement, sur la Croix-Rousse, les hôpitaux notamment.

Il y a tout un travail qui est en train d'être fait, ce qui permettra de mieux rentabiliser en mutualisant ces réseaux de chaleur qui ont un coût du fait, surtout, de l'investissement.

- Investissement

(Lecture du tableau)

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 393 109 €, les recettes à 394 889 €.

- Section d'exploitation

(Lecture)

Le litige qui devait se dénouer en fin d'année dernière ne l'a pas été. C'est reporté. Chaque fois, les riverains amènent des argumentaires supplémentaires. Nous apportons, via nos avocats, des réponses. J'espère que nous verrons cette année la conclusion de ce litige.

- Section d'investissement

(Lecture)

Le coût de l'opération « Les Marronniers » a sensiblement baissé. En effet, la baisse est sensible, puisqu'elle serait de 589 K€, soit près de la moitié. Vous comprenez pourquoi nous étions favorables à ces servitudes.

(Lecture)

➤ Budget annexe des installations photovoltaïques

Il n'y a pas beaucoup d'évolution, puisque, comme nous l'avions dit, nous ne réalisons plus d'installations. Nous avons dit que nous ne le ferions qu'à la demande des communes, si elles le souhaitent, sous réserve qu'il y ait l'équilibre financier.

Il y aura peut-être, là aussi, un travail à mener. Mais nous le verrons ultérieurement.

(Lecture du tableau)

- Exploitation

Les dépenses d'exploitation, pour 2018, s'élèvent à 181 688 € ; les recettes à 140 978 €.

Le virement à la section d'exploitation s'effectuera au budget supplémentaire.

- Investissement

Les dépenses, pour 2018, s'élèvent à 87 584 € ; les recettes à 87 595 €.

(Lecture)

- Section d'exploitation

(Lecture)

Un audit de la moitié des installations est programmé pour 2018. Nous avons en effet constaté qu'il y avait des baisses de rendement des panneaux photovoltaïques. Nous allons donc faire un audit pour voir d'où viennent ces baisses, qualité des matériaux utilisés, taux d'ombre sur les panneaux, propreté des panneaux avec la saleté qui pourrait se déposer. Nous allons faire un audit pour voir comment nous pouvons améliorer de façon sensible et notable ces installations qui ne sont quand même pas très vieilles. Une somme de 10 175 € est prévue pour l'audit. Nous ferons l'autre moitié des installations l'année prochaine.

(Lecture)

Sur la baisse des recettes de vente d'électricité constatée en 2017, il y a eu un problème sur une installation, à Saint-Priest je crois, le groupe scolaire Brenier. Au départ, le problème a été imputé au Syndicat. A priori, ce serait des travaux connexes de la mairie.

(Lecture)

Si le SIGERly était déchargé de toute responsabilité, la somme qui serait ainsi libérée permettrait de faire l'audit de toutes les installations en 2018.

(Lecture)

J'en ai fini avec les trois budgets annexes.

Avez-vous des questions ?

M. MILLET (Vénissieux).- Je serai très court. Je ne résiste pas à l'envie de faire un commentaire sur le dernier. À tous ceux qui nous disent sans arrêt que finalement les ENR électriques sont la panacée et la solution à tous nos problèmes de transition énergétique, je remarque qu'il faut s'en occuper et que, pour l'instant, le budget principal vient consolider les opérations de ce budget annexe Installations photovoltaïques.

M. ABADIE.- Nous avons arrêté pour plusieurs raisons. D'abord, les aides financières de l'État, à travers le coût de rachat de l'énergie, avaient baissé.

M. MILLET (Vénissieux).- Ce n'est pas l'État, mais les consommateurs.

M. ABADIE.- En tout état de cause, le coût de rachat avait baissé.

Il y a le coût des installations.

C'est vrai qu'aujourd'hui, il y a une réflexion qui est menée sur le point de savoir si, en matière d'installations photovoltaïques, on revend l'énergie ainsi produite ou si on ne devrait pas faire de l'autoconsommation.

Aujourd'hui, vu la baisse des coûts des matériaux, cela devient plus intéressant.

Il y a un travail qui est mené actuellement pour voir s'il ne serait pas intéressant d'utiliser l'électricité ainsi produite plutôt que de la vendre.

Aujourd'hui, c'est très avantageux pour le privé, pour les utilisateurs, puisque s'ajoutent des exonérations fiscales.

En ce moment, vous devez être inondés de demandes chez vous avec tous les opérateurs qui vous invitent à consommer. D'ailleurs, il y a un plan du gouvernement qui veut que chacun soit pratiquement « autoconsommateur ».

Pour les collectivités, je suis plus prudent. J'attends de voir un peu certaines réalisations avant de me prononcer.

Mme DEPAOLI (Albigny-sur-Saône).- Je pense qu'il y a une très mauvaise connaissance du milieu photovoltaïque. Cela fait plusieurs fois que je vous l'exprime. Je pense qu'il y a de vrais professionnels qui savent faire de bonnes installations. Pour avoir participé à de nombreuses installations, des champs solaires entiers, je sais de quoi je parle.

Je pense qu'il faudrait vraiment faire une présentation avec des personnes qui peuvent vous apporter de bonnes réponses. Et en effet, l'autoconsommation sur des grosses structures peut être très intéressante.

Cela existe, contrairement à ce que racontent certains. Je sais que cela existe pour l'avoir fait. Ce sont des dossiers qui sont laborieux à monter. Mais, une fois qu'on a la maîtrise et la connaissance des dossiers, c'est très intéressant, surtout en autoconsommation.

Vous en avez de très proches. Quand vous partez sur Grenoble, vous avez des fermes entières qui, aujourd'hui, sont installées en photovoltaïque. Allez les rencontrer. Cela vaut le détour. Ils vont vous expliquer la rentabilité sur leurs produits.

C'est nous qui les avons installées. Je connais à un double titre le sujet.

M. ABADIE.- Nous ferons appel à vous. Mais je n'ai pas oublié. J'ai été prudent dans mon discours. J'ai dit que, maintenant, l'autoconsommation devenait quelque chose d'intéressant. Je n'ai pas donné d'aspects négatifs. Je suis très prudent. J'ai été échaudé. Pourtant, dieu sait que j'étais un fervent défenseur de ces installations. Mais quand nous avons vu ce que cela coûtait aux collectivités, nous nous sommes arrêtés.

Nous avons tout gelé, à l'exception de deux communes qui souhaitent poursuivre, parce qu'elles avaient une politique très forte de développement durable. Nous avons continué pour elles, parce qu'elles ont participé financièrement, qu'elles ont amené une subvention d'équilibre.

J'ai toujours dit que, pour les communes qui souhaitent poursuivre, nous étions prêts à les suivre si elles apportaient la subvention d'équilibre.

Maintenant, il faut voir ce qu'il en est de l'autoconsommation.

M. MILLET (Vénissieux).- Ma remarque n'était pas de dire qu'il ne fallait pas faire de photovoltaïque. Simplement, il faut en faire de manière raisonnée et sérieuse et en évitant les discours enjolivés.

La ville de Vénissieux fait deux expériences de photovoltaïque sur équipements publics en autoconsommation. Les entreprises ont été choisies, les travaux vont démarrer ce printemps sur un premier bâtiment.

Nous avons étudié cinq bâtiments et nous savons, globalement, qu'on peut produire de l'électricité aujourd'hui, avec un temps de retour de l'ordre de sept ans, à un tarif tout à fait correct. Nous allons être, de mémoire, à 12,5 centimes d'euro. Mais nous allons produire 15 % de notre consommation, de la consommation de l'équipement, c'est-à-dire que 85 % de la consommation sera achetée sur le réseau.

Il faut se dire franchement les choses et regarder les expériences concrètes et leurs résultats concrets.

Pour notre part, nous allons faire deux opérations. Nous en ferons peut-être deux autres.

M. ABADIE.- La Métropole a également fait un travail sur le sujet, sur, je crois, d'ailleurs, nos bâtiments. Peut-être faudra-t-il prendre connaissance des résultats de ce travail.

M. CRIMIER (Saint-Genis-Laval).- Il y a aussi la Vallée de la chimie.

M. LABIE (Bron).- J'interviendrai toujours sur le même sujet.

Le Syndicat a su évoluer de façon très importante ces dernières années. La Métropole - le vice-président à l'Énergie est présent - a eu de nouvelles compétences par rapport aux réseaux en matière d'électricité, de gaz et de chaleur.

Le SIGERLy a su, comme tu l'as dit, en tant qu'outil, conserver une place très importante au niveau des communes, une proximité au niveau des communes, du terrain et est reconnu auprès de la Métropole. C'est très important.

Mais, aujourd'hui, une politique énergétique ne se conçoit pas sans la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables. Nous le savons tous. Et ce n'est pas d'aujourd'hui. Cela date d'une quinzaine d'années, en tout cas de façon plus marquée.

Le Syndicat est très présent sur plusieurs choses, sur tout ce qui est conseils en énergie partagée. Et les collègues ont reconnu l'intérêt de ce rôle.

Sur les réseaux de chaleur, nous avons vu qu'il y avait une dynamique forte. Ils sont en phase d'expansion et en grande cohérence avec la politique de la Métropole.

Et sur le photovoltaïque, je regrette un peu qu'on marque le pas, en tout cas dans les prévisions 2018, sachant qu'il y avait un très bon travail qui avait été fait par le Syndicat avec des communes voilà trois, quatre, cinq, six ans. La Ville de Bron en avait bénéficié sur deux, trois installations, ainsi que d'autres villes.

Là, c'est un peu dommage.

Les intervenants précédents ont parlé d'autoconsommation et mettent aussi en avant le fait qu'il n'y a pas que l'autoconsommation, qu'il y a d'autres choses qui existent à l'heure actuelle.

Je souhaite que le Syndicat puisse se réinvestir dans le sujet, sachant que, sur la Métropole, il y a aussi d'autres choses qui avancent. Le vice-président en parlera peut-être, mais, sur la Vallée de la chimie, je crois qu'il y a 80 000 m² sur des délaissés qui, en 2019, pourraient voir le jour, en 2019 et après.

Il y a des initiatives citoyennes avec l'association « Toits en transition » et la SAS « Un, deux Toits Soleil ». Il y a des communes qui ont été sollicitées pour faire des réalisations, une dizaine de groupes scolaires sur l'agglomération.

Et le SIGERLy peut retrouver une place intéressante sur le sujet. J'inviterai donc le président et son Bureau à y réfléchir de façon forte.

M. ABADIE.- J'ai toujours été partant.

Je l'ai dit, nous avons fait une sorte de moratoire, nous avons arrêté, mais nous sommes prêts à y retravailler et nous allons profiter du travail de la Métropole qui est là.

Honnêtement, dans ce domaine, il y a du travail et chacun dans son territoire. Nous, nous sommes sur les bâtiments communaux ; la Métropole, sur tous les logements sociaux et sur l'industriel. Vous avez parlé du monde agricole, nous sommes un peu moins concernés. Mais il y a du travail pour tout le monde. Il suffit d'être complémentaires les uns des autres et d'utiliser l'expérience des uns et des autres pour faire un bon travail.

M. CRIMIER (Saint-Genis-Laval).- Cela fera l'objet d'un débat plus tard au niveau du SIGERLy.

Aujourd'hui, on est sur la complémentarité des énergies. On ne peut plus raisonner simplement sur l'électricité, le photovoltaïque. Il y a bien d'autres sources d'énergie à développer.

C'est vrai qu'il y a des expérimentations comme sur la Vallée de la chimie. C'est 50 000 m² de panneaux photovoltaïques qui sont éligibles avec l'autorisation de la CRE, un dispositif assez lourd.

La Métropole fait aussi son recensement des terrains disponibles.

Il y aura un partage d'expériences à faire pour monter des dossiers, ne pas laisser tomber ce secteur, mais peut-être mieux le maîtriser.

Dans le domaine de l'énergie, il n'y a pas de concurrence entre les collectivités, il n'y a pas de concurrence avec le SIGERLy. Il y a simplement une complémentarité pour essayer d'avancer dans la transition énergétique qui s'impose à nous. La transition énergétique devient un défi majeur pour diminuer la part d'énergies fossiles.

Nous écrivons actuellement, au niveau de la Métropole, le schéma directeur des énergies, la vision à 2030. C'est important que nous puissions aussi en parler au sein du SIGERLy, que nous puissions partager notre vision sur l'avenir.

M. ABADIE.- Roland CRIMIER est rentré au SIGERLy récemment, suite à un vote de la Métropole, parce que c'est le vice-président à l'Énergie.

Je rappelle qu'à l'époque, il y avait un vice-président à l'Énergie qui était un peu éclaté entre plusieurs personnes. Mon souhait, c'était d'avoir un vice-président référent. Donc, c'est Roland CRIMIER qui a été élu à la Métropole et j'ai souhaité qu'il rentre au SIGERly, parce que j'estimais que c'était logique.

Par exemple, nous allons nous retrouver demain à l'ALE. Ce travail en binôme est important.

Mme REVEYRAND (Métropole).- Je représente la Métropole, mais je suis aussi adjointe au maire de Villeurbanne.

Je voulais simplement apporter un élément d'information qui est la mise en service, le 27 décembre, d'une installation d'autoconsommation à Villeurbanne de 946 m² qui produit à peu près 30 kilowatts-crête. Nous pourrions apporter aussi notre pierre à l'édifice, s'il est besoin, dans les réflexions que vous pourrez avoir sur le sujet.

M. FRAPPIER (Saint-Cyr-au-Mont-d'Or).- Je vais être un peu en opposition par rapport à tout ce que j'ai entendu, mais cela ne va pas vous étonner.

Je pense qu'à mon avis, aujourd'hui, le SIGERly se disperse et que le SIGERly n'a pas toujours toutes les compétences qu'il faut.

Donc, la question qui se pose, qui est une question stratégique -et puisqu'on est en DOB, profitons-en-, c'est : faut-il aller sur du photovoltaïque, sur différentes installations, alors qu'il y a diverses organisations, l'ADEME, l'ALE, la Métropole, par exemple, M. CRIMIER, vice-président de l'Énergie, des personnes qui ont le temps, les moyens, des compétences que le SIGERly n'a pas ?

Il faudrait qu'il les développe. Cela commence à faire un peu, à mon avis, « gâchis d'argent ».

Je dis qu'à compétences existantes, le SIGERly aurait intérêt, pour les communes, à se recentrer sur ses fondamentaux qui sont la concession, l'éclairage public, voire l'énergie des bâtiments. Et s'il y a intérêt, c'est parce que, là, il a des compétences.

J'en ai eu l'exemple récemment. On doit faire une Maison de la nature dans les Monts d'Or. ENEDIS nous dit que, pour nous raccorder, cela coûte 26 000 €. Cela fait cher. J'ai proposé de faire du photovoltaïque, parce qu'il faut, pour les chasseurs, trois prises avec des leds, un micro-ondes.

J'ai demandé au SIGERly si, en mettant du photovoltaïque sur le toit, cela couvrirait les besoins et si c'était moins cher que 26 000 €. Je n'ai pas eu la réponse. Du moins, ils m'ont dit qu'ils allaient demander à une entreprise qui, bien évidemment, m'a fait un devis.

En plus, la réponse, je pense la connaître. Mais j'ai voulu m'en assurer. Or, je n'ai pas eu de réponse du SIGERly pour me dire si la piste était intéressante ou si elle ne l'était pas.

Je vous donne cet exemple pour vous demander de revenir sur les fondamentaux.

Actuellement, j'ai 70 000 € d'éclairage public par an. Là, il y a des économies à faire et, là, je n'attends pas la Métropole pour qu'elle vienne nous aider.

M. ABADIE.- Ce n'est pas de sa compétence.

M. FRAPPIER (Saint-Cyr-au-Mont-d'Or).- Tous les techniciens, en revanche, y travaillent depuis des années, avec des expériences variées, des fonctionnements variés. Là, il y a une vraie compétence du SIGERly.

Donc, je dis qu'il faut mettre le SIGERly là où il est compétent et laisser faire les autres là où ils sont compétents.

Je suis désolé de ne pas être en accord avec tout le monde. Mais je pense que le SIGERly devrait revenir sur ses fondamentaux et laisser aux autres ces sujets forts intéressants sur le photovoltaïque, parce que, pour cela, il faut avoir l'expérience.

Quand je pose une question. Je n'ai pas la réponse. Aujourd'hui, j'ai un chiffre qui, grossièrement, est 1 m²/100 watts ou 150 watts-crête.

Ce qui compte, à notre niveau d'élus, quand on fait des choix, c'est d'avoir des ordres de grandeur. On n'est pas là pour faire un projet, mais pour prendre des initiatives et faire des choix stratégiques.

J'insiste pour qu'on revienne sur les fondamentaux. Nous sommes au DOB, j'espère avoir été écouté.

M. ABADIE.- Tu as vu que, dans le budget 2018, que ce soit sur les réseaux de chaleur ou sur le reste, nous n'avons rien prévu. Le réseau de chaleur de Sathonay-Camp finit sa durée de vie. D'ici à 2019, normalement, il intégrera la Métropole. Nous restons sur les fondamentaux.

M. FRAPPIER (Saint-Cyr-au-Mont-d'Or).- Je parlais de RH, de recentrer les compétences existantes des individus sur les fondamentaux. Je parle de RH, je ne parle pas de politique budgétaire.

M. ABADIE.- Nous allons nous arrêter là, parce qu'il y a encore un certain nombre de sujets importants à voir.

Il faut voter le rapport d'orientations budgétaires.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Le rapport d'orientations budgétaires est adopté à l'unanimité.

Je vous en remercie.

M. CHONÉ.- Nous allons rentrer dans les décisions plus opérationnelles.

Délibération n°C-2018-02-07/03

CONTRIBUTIONS DÉFINITIVES Á METTRE EN RECOUVREMENT EN 2018

Confer page 31.

M. CHONÉ.- Je vous rappelle que ce sont les dépenses de l'année 2017, puisque le SIGERly fait payer les dépenses de l'année passée.

(Lecture)

Il a trois parties dans cette contribution :

- la part SYDER s'élève à 2 914 591,57 € ;
- la part EP, à 10 065 238,09 € ;
- la part Dissimulation coordonnée des réseaux, à 10 886 598,79 €.

(Lecture)

Avez-vous des questions ou des observations ? (Non)

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Les contributions définitives 2018 sont adoptées à l'unanimité.

Délibération n°C-2018-02-07/04

REMISE GRACIEUSE D'UNE PART DE LA TCCFE EN RAISON D'UNE PROCÉDURE DE SAUVEGARDE

Confer page 32.

M. ABADIE.- Connaissez-vous la société HYDROPTION ?

Je l'ai découverte moi aussi. C'est un fournisseur d'énergie. J'en parle en connaissance de cause, parce que c'est ma commune qui est la plus pénalisée. Je dois avoir des habitants chez moi qui se sont fait berné.

M. CHONÉ.- Il y a une partie de la TCCFE de cette société qui n'a pas été versée pour le 4^e trimestre 2016. Le montant s'élève à 1 420,59 €.

(Lecture)

Il y a quatre ou cinq communes qui sont concernées.

M. ABADIE.- Cela concerne Bron qui perd 32 € ; Chasselay, 11 € ; Décines, 23 € ; Sathonay-Camp, 205 € - c'est moi le plus pénalisé ; Vénissieux, 195 € ; Villeurbanne, 27 €.

Nous vous proposons de faire une remise gracieuse. Si nous nous lançons dans une procédure pour récupérer 1 000 €, cela nous coûtera plus cher en procédure et rien ne dit qu'à l'arrivée, nous récupérerons quelque chose. Autant récupérer 500 € et solder le compte. C'est ce que nous vous proposons.

Il faut souhaiter que cela ne se répète pas. Et à cet égard, je suis inquiet par rapport au nombre de fournisseurs d'énergie. Il y en a une trentaine.

M. CHONÉ.- Il faut aller sur le site de la CRE pour voir les fournisseurs, puisque c'est le site officiel aujourd'hui qui recense les fournisseurs.

M. MILLET (Vénissieux).- Sur le site de l'établissement, c'est quand même le lauréat 2015 du réseau Entreprendre et il est membre du pôle de compétitivité CapEnergies. Le marketing ne fait pas tout.

Mme DEPAOLI (Albigny-sur-Saône).- Ce serait peut-être bien de l'indiquer à tous les habitants, parce qu'il y en a peut-être d'autres qui vont venir.

M. ABADIE.- C'est ce que je dis. Je suis inquiet à cause de cela. J'ai peur que d'autres viennent.

Nous pouvons peut-être nous poser la question de savoir comment nous pouvons sensibiliser les habitants par rapport à ces fournisseurs. Ils doivent leur faire miroiter des baisses importantes. Celui qui propose le plus est à 15 %. Avant, c'était 10. Les nouveaux qui sont arrivés, dont TOTAL, sont à 15. Il faut être très prudent.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❑ Délibérations relatives à une compétence particulière

M. CHONÉ.- Nous avons ensuite trois délibérations qui concernent les modalités de calcul de la contribution pour l'éclairage public.

Délibération n°C-2018-02-07/05

FIXATION DU RATIO 2018 PAR COMMUNE, SUR LA BASE DU NOMBRE DE POINTS LUMINEUX

Confer page 33.

(Lecture)

M. ABADIE.- Nous faisons le bilan chaque année, parce que cela évolue dans les communes. C'est très transparent.

Vous avez les ratios 2018 pour l'ensemble des communes. Cela vous permet ainsi de voir l'évolution des points lumineux dans les communes.

M. CHONÉ.- Ce n'est pas quelque chose qui évolue de façon importante d'une année sur l'autre, mais il y a quand même des petites évolutions.

Avez-vous des questions ? (Non)

Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Les ratios 2018 sont adoptés à l'unanimité.

FIXATION DU MONTANT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT MUTUALISABLE

Confer page 35.

(Lecture)

M. CHONÉ.- Le montant total de ces dépenses, pour 2018, s'élève à 4 983 €.

Avez-vous des questions ? *(Non)*

Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Le montant des dépenses d'investissement mutualisable pour 2018 est adopté à l'unanimité.

FIXATION DU COEFFICIENT DE MAJORATION DES INVESTISSEMENTS NON MUTUALISABLE POUR 2018

Confer page 36.

(Lecture)

M. CHONÉ.- Cela ne concerne que les communes concernées par l'éclairage public.

Pierre en a déjà donné la valeur tout à l'heure. Le coefficient de majoration passe de 22 à 18,10 %.

Avez-vous des questions ? *(Non)*

Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Le coefficient de majoration des investissements non mutualisable pour 2018 est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

M. ABADIE.- Il était indiqué « Questions diverses », mais je vais les effacer. Nous avons beaucoup parlé.

Merci pour tout l'intérêt que vous avez porté à ce débat qui est important pour l'avenir du Syndicat.

Je rappelle que le prochain comité aura lieu à Mions. C'est encore une commune qui est rentrée récemment au SIGERLy.

(La séance est levée à 21 h 00).



DÉLIBÉRATIONS

❑ Délibérations pour acte

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N° C-2016-01-20/03 DU 20 JANVIER 2016, MODIFIÉE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2017-12-20-011 en date du 20 décembre 2017 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERly ;

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée par délibération du 20 janvier 2016, modifiée, Monsieur le Président rend compte au Comité des décisions qu'il a été amené à prendre depuis la réunion du Comité du 6 décembre 2017, à savoir :

☞ **Appel d'offres** : signature, le 19 décembre 2017, d'un accord-cadre n° 17.05 pour des « petits travaux d'éclairage public (< 25 000 € HT) et maintenance d'éclairage public », pour une durée d'un an reconductible 3 fois pour la même durée. 8 lots géographiques.

N°	Attributaire	Montants minimum en € HT par période	Montants maximum en € HT par période
Lot n°1 zone Nord-Est	EIFFAGE ENERGIES INFRASTRUCTURES	250 000	1 250 000
Lot n°2 zone Nord-Ouest	EIFFAGE ENERGIES INFRASTRUCTURES	250 000	1 250 000
Lot n°3 zone Ouest	EIFFAGE ENERGIES INFRASTRUCTURES	250 000	1 250 000
Lot n°4 zone Sud-Ouest	SERPOLLET	250 000	1 250 000
Lot n°5 Groupé*/ zone Sud	SERPOLLET	90 000	625 000
Lot n°6 zone Centre	SERPOLLET	250 000	1 250 000
Lot n°7 zone Sud-Est	BOUYGUES ENERGIES SERVICES	150 000	750 000
Lot n°8 zone Est	BOUYGUES ENERGIES SERVICES	250 000	1 250 000

* Le lot 5 est passé en groupement de commandes avec la Communauté de communes du Pays de l'Ozon, le SIGERly est coordonnateur.

☞ **Accord-cadre n° 15.07** : missions de maîtrise d'œuvre partielle associée à la réalisation de travaux - **Avenants** fixant le forfait définitif du maître d'œuvre :

N° de marché subséquent	Affaire	Titulaire	Montant forfaitaire initial du marché en € HT	Montant forfaitaire définitif du marché en € HT	Variation
15.07/01	Av. Grandclément à Vaulx-en-Velin	ERCD	15 655,50	17 485,38	+11,7 %
15.07/08	Ch. des Hermières à Francheville	SAFEGE	4 550,00	5 282,94	+16,11 %
15.07/16	Rues Cerdan et Baudin à Villeurbanne	ERCD	8 400,00	11 840,90	+41 %
15.07/19	Ch. De Moly à St Genis-Laval	ERCD	16 330,00	19 187,56	+17,5 %
15.07/24	Ch. de Cuchet à Chasselay	ERCD	11 360,00	16 967,77	+49 %
15.07/52	RD342 à Vourles	SAFEGE	5 512,50	9 191,08	+67 %
15.07/58	Rue Croix Blanche à Montanay	BC INGENIERIE	9 360,00	10 153,64	+8,5 %
15.07/62	Rue Frédéric Faÿs à Villeurbanne	BC INGENIERIE	5 110,00	5 745,28	+12,4 %
15.07/63	Rue Decomberousse entre Francia et rue de la Soie à Villeurbanne	ERCD	5 840,00	7 402,42	+27 %
15.07/68	Rues Pasteur et Politzer à St Fons	BC INGENIERIE	5 040,00	2 246,70	-55 %
15.07/70	Montées Ste Myol et Pavés à Ternay	BC INGENIERIE	16 445,00	20 107,21	+22 %
15.07/77	Rue des Brosses à Communay	ERCD	10 500,00	20 946,73	+96 %
15.07/80	Rue Victor Hugo à St Didier-au-Mont-d'Or	SAFEGE	30 927,52	28 538,26	-8 %
15.07/81	Rue du Buisset à Oullins	ERCD	14 910,00	22 367,98	+50 %
15.07/83	Route de St Trivier à Sathonay Village	ERCD	15 265,00	13 643,77	-11 %
15.07/91	Rue Victor Hugo à Neuville-sur-Saône	SAFEGE	1 785,00	3 149,71	+76,5 %
15.07/92	Rue des Essarts à Bron	SAFEGE	7 110,00	18 438,60	+159 %
15.07/95	Route de Solaize (entre rue du Dauphiné et rue de Savoie) à Feyzin	ERCD	4 891,00	5 751,46	+32 %
15.07/96	Route de Solaize (entre rue du Dauphiné et chemin de la Balme) à Feyzin	ERCD	4 015,00	4 543,27	+13 %

☞ **Accord-cadre n° 15.07 : notification** mission de maîtrise d'œuvre partielle associée à la réalisation de travaux :

N° de marché subséquent	Affaire	Offre retenue	Montant du marché en € HT	Date de notification
15.07/109	Rue du Bacon à Montanay	SAFEGE	41 860,00	30/11/2017
15.07/110	Rue Pierre Carbon à Fontaines-sur-Saône	ERCD	25 550,00	30/11/2017
15.07/111	Route de Genève à Rillieux-la-Pape	ERCD	4 469,00	23/11/2017
15.07/112	Rue Centrale à St Symphorien d'Ozon	SAFEGE	32 650,00	12/12/2017
15.07/114	Chemin des Fonts à Sainte Foy-lès-Lyon	SAFEGE	23 585,00	19/12/2017
15.07/116	Route de Saint Didier à Limonest	ERCD	18 476,00	09/01/2018
15.07/117	Av Verdun (école prim et 58 av Verdun) à Irigny	SAFEGE	30 550,00	05/01/2018
15.07/119	Rue des Tamaris à Solaize	SAFEGE	5 420,00	09/01/2018

☞ **Accord-cadre n° 16.04 : travaux de dissimulation des réseaux et d'éclairage public – Avenants** relatif à une augmentation de la masse des travaux :

N° de marché subséquent	Affaire	Titulaire	Montant initial du marché en € HT	Montant définitif du marché en € HT	Variation
20160406/01	Rue Mélina Mercouri à Meyzieu	BOUYGUES	133 261,41	134 035,78	+0,58 %

☞ **Décision n° 2017-001-MP du 19/12/2017** : Déclaration sans suite de la procédure relative au marché subséquent n° 15.07/113 pour une mission de "maîtrise d'œuvre partielle associée à la réalisation de travaux Rue de Genève, Place Canellas à Rillieux-la-Pape".

☞ **Décision n° 2017-002-MP du 19/12/2017** : Fin du marché subséquent n° 15.07/107 à l'issue de la phase AVP pour une mission de "maîtrise d'œuvre partielle associée à la réalisation de travaux rue Peytel à Collonges-au-Mont-d'Or".

☞ **Décision n° 2017-003-MP du 19/12/ 2017** : Fin du marché subséquent n° 15.07/59 à l'issue de la phase AVP pour une mission de "maîtrise d'œuvre partielle associée à la réalisation de travaux rue de l'Auberge à Saint Symphorien-d'Ozon".

Le Comité syndical :

Prend acte de ces décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs accordée au président par délibération n° C-2016-01-20/03 du 20 janvier 2016, modifiée.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2017-12-20-011 en date du 20 décembre 2017 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n°C-2016-01-20/04 du 20 janvier 2016 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Considérant que le Bureau syndical est tenu de rendre compte des décisions prises sur délégation du Comité, est exposée ci-après la synthèse de celles-ci ;

N° Décision	Date (exécutoire)	Objet
B-2017-12-19/01	19/12/2017	• Autorisation donnée au Président pour signer l'accord-cadre n° 17.05 " : Petits travaux (< 25 000 € HT) et maintenance d'éclairage public (8 lots).
D_B_2018-01-23/01	26/01/2018	• Convention de servitudes de passage entre le SIGERLy et Lyon Métropole Habitat dans le cadre du raccordement de la résidence « Les Marronniers » – Emprise Résidence « Les Marronniers ».
D_B_2018-01-23/02	26/01/2018	• Convention de servitudes de passage entre le SIGERLy et Lyon Métropole Habitat dans le cadre du raccordement de la résidence « Les Marronniers » – Emprise Résidence « Les Bruyères des Monts d'Or ».
D_B_2018-01-23/03	26/01/2018	• Convention de servitudes de passage entre le SIGERLy et la commune de Sathonay-Camp dans le cadre du raccordement de la résidence « Les Marronniers ».
D_B_2018-01-23/04	26/01/2018	• Convention de servitudes de passage entre le SIGERLy et la commune de Fontaines-sur-Saône dans le cadre du raccordement de la résidence « Les Marronniers ».
D_B_2018-01-23/05	26/01/2018	• Convention de servitudes de passage entre le SIGERLy et la Métropole de Lyon dans le cadre du raccordement de la résidence Les Marronniers.
D_B_2018-01-23/06	26/01/2018	• Demande de subventions auprès de l'ADEME et la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la réalisation d'études énergétiques.

N° Décision	Date (exécutoire)	Objet
D_B_2018-01-23/07	26/01/2018	• Approbation de la convention portant sur la délégation de maîtrise d'ouvrage relative à la dissimulation des réseaux électriques et de télécommunications sur le territoire de la commune de Villeurbanne (projet d'aménagement de voiries - ZAC de la Soie).

Le Comité syndical :

Prend acte du compte-rendu des décisions du Bureau des 19 décembre 2017 et 23 janvier 2018 citées ci-dessus et prises en vertu de la délégation accordée par la délibération C-2016-01-20/04 du 20 janvier 2016.

☐ Délibérations d'intérêt commun

Délibération n°C-2018-02-07/01

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 6 DÉCEMBRE 2017

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2017-12-20-011 en date du 20 décembre 2017 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu le procès-verbal annexé à la présente ;

Considérant que Monsieur le Président du SIGERLy soumet aux membres du Comité le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2017 ;

Considérant que ce projet a été adressé aux délégués le jeudi 1^{er} février 2018 ;

Considérant que Monsieur le Président invite les délégués à formuler leurs observations ;

Compte tenu des observations ;

Le Comité syndical

Adopte le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 6 décembre 2017.

Après en avoir délibéré **à l'unanimité des membres présents ou représentés**

Date de réception en Préfecture : 12/02/2018

Date d'affichage : 12/02/2018



TENUE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2312-1, L5211-36 et D2312-3 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2017-12-20-011 en date du 20 décembre 2017 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire annexé à la présente délibération ;

Considérant que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) exige des syndicats mixtes ouverts l'élaboration d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) à l'appui du débat d'orientation budgétaire (DOB) ;

Considérant les objectifs poursuivis :

- Présenter à l'assemblée délibérante, en séance publique, les grandes orientations budgétaires pour l'avenir ;
- Débattre sur les orientations budgétaires présentées.

Considérant le contenu du rapport portant, notamment, sur :

- Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, incluant les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ;
- Les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes ;
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dettes contractées et les perspectives pour le projet de budget.

Considérant que le budget 2018 du syndicat s'inscrit dans le cadre des orientations définies par ses statuts, tout en optimisant les dépenses de fonctionnement dans le cadre d'un effort d'investissement efficient afin de satisfaire les communes adhérentes ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Pierre ABADIE, Président ;

Le Comité syndical :

Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2018 ;

Adopte le rapport d'orientation budgétaire 2018 joint en annexe.

Après en avoir délibéré **à l'unanimité des membres présents ou représentés**

Date de réception en Préfecture : 12/02/2018

Date d'affichage : 12/02/2018



CONTRIBUTIONS DÉFINITIVES À METTRE EN RECOUVREMENT EN 2018

Vu l'article L.5212-20 et L.5212-19 du Code général des collectivités territoriales applicables aux syndicats mixtes ouverts ;

Vu l'article 1609 quater du Code général des impôts ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2017-12-20-011 en date du 20 décembre 2017 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n°C-2016-12-07/03 du 7 décembre 2016 relatives aux modalités de calcul de la contribution à la compétence éclairage public ;

Vu l'annexe à la présente délibération détaillant les contributions par commune ;

Considérant que le Comité syndical doit se prononcer sur l'ensemble des contributions dues par les communes du SIGERLy telles qu'elles sont recensées dans l'annexe jointe ;

Considérant l'article L.5212-20 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que la contribution peut être remplacée, en tout ou partie, par le produit des impôts recouverts directement au titre de la fiscalité locale sur les contribuables ; la mise en recouvrement de ces impôts ne peut toutefois être poursuivie que si le conseil municipal, obligatoirement consulté dans un délai de quarante jours, ne s'y est pas opposé en affectant d'autres ressources au paiement de sa quote-part ;

Considérant la répartition des charges incombant à chacun de ses membres :

RÉPARTITION	DÉTAILS	MONTANTS
A. Remboursement des annuités d'emprunts dues entre le SYDER/SIGERLy		
	Part SYDER	2 914 591,57 €
B. Compétence Éclairage Public		
1. Fonctionnement		5 862 328,52 €
2. Investissement		4 202 909,57 €
	Total (1+2)	10 065 238,09 €
C. Compétence Dissimulation coordonnée des réseaux		
		10 886 598,79 €
TOTAL DES CONTRIBUTIONS À RECOUVRER POUR 2018		23 866 428,45 €

Considérant que les communes seront informées dans un délai de 40 jours suivant la présente délibération ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Pierre ABADIE, Président,

Le Comité syndical

Remplace la contribution des communes de **23 866 428,45 €** par le produit des impôts recouverts directement au titre de la fiscalité locale sur les contribuables ;

Charge Monsieur le Président d'informer toutes les communes membres de la présente délibération afin qu'elles puissent se prononcer dans le délai de 40 jours sur la base des montants définitifs de contribution ;

Demande aux services du Trésor public de poursuivre le versement des avances mensuelles de trésorerie effectuées sur la base de la délibération provisoire adoptée le 6 décembre 2017 correspondant, pour chaque mois, au douzième des charges fiscalisées perçues en 2017, dans l'attente de la décision de chaque commune adhérente pour les charges 2018 ;

Inscrit au budget primitif 2018 le montant de ces contributions en recettes au compte 74748 «Participations des communes».

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés

Date de réception en Préfecture : 12/02/2018

Date d'affichage : 12/02/2018



Délibération n°C-2018-02-07/04

**REMISE GRACIEUSE D'UNE PART DE LA TCCFE
EN RAISON D'UNE PROCÉDURE DE SAUVEGARDE**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code du commerce ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2017-12-20-011 en date du 20 décembre 2017 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu le courrier – *ci-annexé* – du mandataire judiciaire « BR associés », en date du 8 décembre 2017 portant sur la demande d'un positionnement du syndicat sur une des quatre options proposées dans le cadre du plan de sauvegarde de la société HYDROPTION, redevable de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) ;

Considérant que le fournisseur HYDROPTION n'a pas versé la TCCFE du 4^{ème} trimestre 2016 d'un montant de 1 420,59 €, titre N°51 émis le 13 mars 2017 ;

Considérant qu'il est proposé de ramener sa créance à la somme de 500 €, laquelle sera réglée immédiatement dans le mois de l'arrêté du plan de sauvegarde ; le SIGERLy abandonnant de fait, la créance restante d'un montant de 920,59 € ;

Considérant les différentes options proposées par le plan de sauvegarde ;

Considérant que la remise gracieuse est une décision budgétaire de l'assemblée délibérante de la collectivité dont l'effet est de mettre fin à l'obligation de payer du débiteur d'une créance constatée et non contestée au fond, fondée sur la situation d'indigence ou de précarité du redevable ;

Considérant que la société HYDROPTION est impactée par une procédure de sauvegarde, afin de lui permettre de continuer son activité ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Pierre ABADIE, Président ;

Le Comité syndical

Décide la remise gracieuse de 920,59 € au bénéfice de la société HYDROPTION, sur le 4^{ème} trimestre dû au titre de la TCCFE impactée par une procédure de sauvegarde ;

Prend acte de ce que cette somme viendra apurer le titre de recette n°51, de 1 420,59 €, initialement émis le 13 mars 2017 ;

Impute la dépense au compte 6574 chapitre 65 (*inscription prévue lors du budget primitif en mars 2018*).

Après en avoir délibéré **à l'unanimité des membres présents ou représentés**

Date de réception en Préfecture : 12/02/2018

Date d'affichage : 12/02/2018



□ Délibérations relatives à une compétence particulière

Délibération n°C-2018-02-07/05

FIXATION DU RATIO 2018 PAR COMMUNE, SUR LA BASE DU NOMBRE DE POINTS LUMINEUX

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2017-12-20-011 en date du 20 décembre 2017 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération C-2016-12-07/03 du 7 décembre 2016 relative aux modalités de calcul de la contribution à la compétence « Éclairage public » ;

Considérant les statuts, et notamment son article 11 qui précise que les modalités de calcul des contributions versées par les adhérents sont fixées par délibération ; concernant la compétence « Éclairage public », elles doivent nécessairement tenir compte « du nombre de points lumineux ainsi que le cas échéant, du type d'installation et des bâtiments considérés ainsi que des coûts globaux de maintenance, de travaux et d'achat d'énergie constatés » ;

Considérant la définition de ce qu'est un point lumineux :

« Un point lumineux est composé d'un support (mât et/ou crosse ; support béton, bois ou façade compris), d'un luminaire ou lanterne et d'une source lumineuse avec ses accessoires : ballasts, amorces et condensateurs ; drivers dans le cas des sources Leds.

Les projecteurs, encastrés ou non, et les bornes sont comptés comme des points lumineux.

Dans le cas de source type Leds, le nombre de points lumineux correspond au nombre de luminaires, projecteurs ou lanternes.

Dans le cas de support portant plusieurs luminaires, projecteurs ou lanternes, il est comptabilisé autant de points lumineux que de luminaires présents sur le support.

Un bandeau lumineux, par définition, est un ensemble de sources de faible puissance et représente 1 seul point lumineux.

Un plot solaire représente un point lumineux mais il n'est pas comptabilisé dans le total des points lumineux soumis à la maintenance, notamment en raison de l'absence de maintenance (garantie fournisseur puis remplacement).

Chaque point lumineux est repéré par un code de référence spécifique au SIGERLy » ;

Considérant la définition du ratio par commune, qui se détermine de la façon suivante :

$$R\% = \text{Nombre de points lumineux Commune} / \text{Nombre de points lumineux SIGERLy}$$

Considérant que la formule est basée sur le nombre de points lumineux transférés, nécessairement variables, il convient de prendre acte de l'état actualisé chaque année sur la base des éléments connus au 31 décembre de l'année n-1, tels qu'exportés du Système d'Information Géographique (SIG) du syndicat :

Communes	Points lumineux au 31/12/2017	Plots solaires	Total sans les plots solaires	Ratio 2018
Albigny-sur-Saône	936		936	1,65 %
Cailloux-sur-Fontaines	464		464	0,82 %
Charbonnières-les-Bains	1 479		1 479	2,61 %
Charly	871		871	1,54 %
Chasselay	708	104	604	1,07 %
Collonges-au-Mont-d'Or	1 161	45	1 116	1,97 %
Communay	776		776	1,37 %
Corbas	2 903		2 903	5,12 %
Couzon-au-Mont-d'Or	683	44	639	1,13 %
Craponne	1 707		1 707	3,01 %
Curis-au-Mont-d'Or	275		275	0,49 %
Écully	2 221	82	2 139	3,78 %
Feyzin	2 858		2 858	5,05 %
Fleurieu-sur-Saône	327		327	0,58 %
Fontaines-Saint-Martin	617		617	1,09 %
Fontaines-sur-Saône	1 240		1 240	2,19 %
Francheville	2 010		2 010	3,55 %
Genay	1 422	12	1 410	2,49 %
Givors	3 844		3 844	6,79 %
Grigny	1 635		1 635	2,89 %
Irigny	1 772	8	1 764	3,11 %
Jonage	1 428		1 428	2,52 %
La Tour-de-Salvagny	1 496		1 496	2,64 %
Limonest	1 142	6	1 136	2,01 %
Lissieu	1 146		1 146	2,02 %
Marcy L'Etoile	1 007		1 007	1,78 %
Meyzieu	3 130		3 130	5,53 %
Mions	3 049		3 049	5,38 %
Montanay	796		796	1,41 %
Neuville-sur-Saône	1 579		1 579	2,79 %
Oullins	3 066	320	2 746	4,85 %
Poleymieux-au-Mont-d'Or	317		317	0,56 %
Rochetaillée-sur-Saône	568		568	1,00 %
Saint-Cyr-au-Mont-d'Or	1 306		1 306	2,31 %
Saint-Genis-les-Ollières	1 061		1 061	1,87 %
Saint-Germain-au-Mont-d'Or	842	41	801	1,41 %
Saint-Romain-au-Mont-d'Or	272		272	0,48 %
Saint-Symphorien-d'Ozon	1 354		1 354	2,39 %
Sathonay-Camp	1 006		1 006	1,78 %
Sathonay-Village	572		572	1,01 %
Solaize	1 000		1 000	1,77 %
Vernaison	1 261		1 261	2,23 %
TOTAL :	57 307	662	56 645	100,00 %

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ, vice-président ;

Le Comité syndical

Fixe les ratios tels qu'indiqués ci-avant pour le calcul de la contribution relative à la compétence « Éclairage public » 2018.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Date de réception en Préfecture : 12/02/2018

Date d'affichage : 12/02/2018



Délibération n°C-2018-02-07/06

FIXATION DU MONTANT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT MUTUALISABLE

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2017-12-20-011 en date du 20 décembre 2017 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n°C-2016-12-07/03 du 7 décembre 2016 relatives aux modalités de calcul de la contribution à la compétence éclairage public et prévoyant une part relative aux dépenses d'investissement spécifiques et strictement affectables à la compétence « Éclairage public » dite « terme I » ;

Considérant que les dépenses d'investissement mutualisable strictement affectables à la compétence « éclairage public » de par leur nature méritent d'être mutualisées en fonction du ratio de points lumineux ;

Considérant les dépenses mandatées en 2017 ; il est proposé de retenir les dépenses informatiques suivantes pour le calcul de la contribution 2018 (*plans, SIG en lien direct*) :

Compte	Détail en € TTC	Commentaires
2051	1 800,00	<i>Développement informatique et amélioration</i>
2051	1 800,00	<i>Mise en place WEB Service</i>
2051	1 104,00	<i>1 licence AUTOCAD LT 201</i>
2051	279,00	<i>1 licence logiciel XARA DESIGNER PRO</i>
Total	4 983,00	

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ, vice-président ;

Le Comité syndical

Retient la somme de 4 983,00 € comme relevant des dépenses d'investissement mutualisable (terme I) ;

Impute cette somme au calcul des contributions « Éclairage public » 2018.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Date de réception en Préfecture : 12/02/2018

Date d'affichage : 12/02/2018



FIXATION DU COEFFICIENT DE MAJORATION DES INVESTISSEMENTS NON MUTUALISABLE POUR 2018

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2017-12-20-011 en date du 20 décembre 2017 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n°C-2016-12-07/03 du 7 décembre 2016 relative aux modalités de calcul de la contribution à la compétence éclairage public et prévoyant un ajustement annuel du coefficient de majoration des dépenses d'investissement non mutualisable ;

Vu le tableau récapitulatif des emprunts annexé à la présente délibération ;

Considérant que le coefficient de majoration des dépenses d'investissement non mutualisées en matière d'éclairage public dépend, notamment, de l'évolution du taux moyen pondéré emprunts constaté comptablement en année N-1 ;

Considérant les termes de la délibération n°C-2016-12-07/03 du 7 décembre 2016 précité, précisant la composition du coefficient :

- Frais de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre correspondant aux frais de gestion relatifs aux charges de personnel et aux coûts de structure directement affectables à la part « T + Cs2 + S » de la compétence (Services DCR-EP, Système d'Information) ainsi qu'une part des charges de personnel et des coûts de structures des services supports (Moyens généraux techniques et administratifs). Ce taux est estimé, à ce jour, à +5 % ;
- Frais divers et annexes aux opérations de travaux : dépenses d'investissement du type recherche d'amiante, détection des réseaux souterrains existants, réfection définitive de voirie par le gestionnaire de la voirie, etc. À ce jour, ce taux est fixé à +5,7 % ;
- Frais financiers, sur la base d'un taux moyen d'emprunt sur 15 ans déterminé selon le tableau annexé à la présente délibération : 2,944 % ;
- Fond de compensation de la TVA : taux de -16,404 % en vigueur actuellement.

Considérant la décomposition du coefficient pour l'année 2018, sur la base des chiffres 2017 :

	TAUX	MINORATION/ MAJORATION	€
TRAVAUX			1 000,00 €
EMPRUNTS	2,944 %	23,820 %	238,20 €
FCTVA		16,404 %	-164,04 €
COÛT ANNEXES		5,700 %	57,00 €
COÛT DE GESTION		5,000 %	50,00 €
TOTAL			1 181,16 €
Coefficient 2018 sur une base de 1 000 € de travaux		18,10 %	

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ, vice-président ;

Le Comité syndical

Fixe le coefficient de majoration des dépenses d'investissement non mutualisées à 18,10 % pour le calcul de la contribution relative à la compétence « Éclairage public » 2018.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Date de réception en Préfecture : 12/02/2018

Date d'affichage : 12/02/2018

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

069-200058493-20180328-C_20180328_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2018

Affichage : 03/04/2018